



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20097413

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise
le 17 AOUT 2020
lot de sa réception

[Signature]

N° d'entreprise : **0459 578 278**

Nom

(en entier) : **ARDENNE BETON**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Tibêteme 139 à 6800 Libramont-Chevigny/Recogne**

Objet de l'acte : Démission - décharge - pouvoirs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020 :

Après délibérations, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance de la démission d'administrateurs

L'assemblée prend connaissance de la démission en qualité d'administrateurs, avec effet à compter de ce jour, des personnes suivantes :

- Eurobloc SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Claude Gérard ;
- Gérard Gorse SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-François Gérard.

2. Décharge des administrateurs démissionnaires

Pour autant que de besoin, l'assemblée accorde décharge aux administrateur démissionnaires pour la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

3. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Madame Cindy Torino, et/ou Madame Anna Müller, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Anna Müller
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).